

cabinet

téléphone

03 84 78 63 03

fax

03 84 78 63 63

Mél.

ce.ia70

@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp

BP 419

70013 Vesoul cedex

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames les directrices,
messieurs les directeurs,
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Vesoul, le 29 mai 2008

Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009

Conformément au décret ministériel du 15/05/08 publié le 18/05/08 au Journal Officiel de la République, l'enseignement obligatoire dû à tous les élèves s'élève à 24 heures hebdomadaires. Ces 24 heures se répartissent en quatre journées de six heures chacune au maximum (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Il est dorénavant exclu de recourir au samedi matin pour des heures d'enseignement.

Cette organisation peut toutefois faire l'objet d'une dérogation, soit pour une répartition différente des huit demi-journées, soit pour un étalement des 24 h d'enseignement sur neuf demi-journées. Cette dérogation doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'école et d'un avis écrit de la commune. La décision appartient à l'inspecteur d'académie.

Aux 24 h d'enseignement, il convient d'ajouter deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. La participation à cette aide est soumise à l'autorisation des parents.

Ces deux heures peuvent être organisées selon des modalités définies par le conseil des maîtres : une demi-heure par jour, une heure deux jours par semaine, deux heures groupées le mercredi matin ou le samedi matin.

Ces modalités seront soumises au conseil d'école. Il est en effet primordial que la municipalité et les parents d'élèves soient associés à la décision.

Vous transmettez le document ci-joint dûment rempli à l'inspection de votre circonscription le 20 juin 2008 au plus tard. L'inspecteur de l'Éducation nationale arrêtera votre dispositif et vous en informera pour le 27 juin.

Vous communiquerez alors à tous les parents d'élèves et à la municipalité l'organisation de la semaine scolaire retenue dans votre école avant le départ en congés d'été.



Je souhaite que cette opportunité qui nous est donnée de mieux organiser le travail des écoles au bénéfice des élèves les plus fragiles soit l'occasion d'un rapprochement fructueux entre les maîtres, les parents et la commune.

2/2

Jean-Louis Brison